

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20070015

Conseil de développement social. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En 2004, la Ville de Bordeaux a engagé une démarche d'évaluation du projet social élaboré en 1999.

Fruit de ce travail, Ensemble pour réussir le projet de cohésion sociale de Bordeaux a pour ambition de construire un pacte de fraternité 2005-2010 autour des problématiques logement, santé, emploi, citoyenneté/lien social, égalité des chances/lutte contre les discriminations.

Afin d'assurer le pilotage de cette démarche, la Mairie de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ont souhaité mettre en place un Conseil de Développement Social.

Outil de mise en cohérence des politiques sociales à l'échelle de la ville, le Conseil de Développement Social (CDS) a pour objectifs de mettre à plat et d'évaluer les différentes politiques mises en œuvre en la matière et de mieux les adapter aux besoins sociaux.

Dans un souci de concertation, le Conseil de Développement Social comportera par ailleurs des représentants du tissu associatif local et des habitants.

Afin d'accompagner la mise en place du Conseil de Développement Social, les quatre institutions souhaitent s'appuyer sur une expertise universitaire.

Celle-ci s'attachera particulièrement à la question de la participation des habitants et donc à la coproduction de l'action sociale. Madame RUI et l'association Atelier D'Intervention Sociologique (ADIS) adossé au département de sociologie de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 seront mandatés afin de mener à bien cette mission.

Les crédits nécessaires à son déroulement étant inscrits dans les participations financières de chacune des institutions, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de la somme de 10 000€ au crédit de l'Association Atelier D'Intervention Sociologique (ADIS) et la somme de 10 000€ au crédit de Madame RUI Sandrine ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

019916 fonction 523 compte 6228

M. LE MAIRE. -

Nous avons quelques difficultés avec les micros. On vient de me le dire à l'instant. Il va falloir une fois de plus que nous fassions vérifier et sans doute modifier notre installation. On ne s'entend pas bien.

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Il s'agit d'une délibération concernant le Conseil de Développement Social que le maire a installé en présence de Hugues MARTIN et de plusieurs adjoints de la ville il y a quelques jours.

Cela fait suite au projet « Ensemble pour réussir le projet de cohésion sociale de la Ville » qui avait été rendu public par Hugues MARTIN en décembre 2005.

C'est l'instance de pilotage de ce projet social. C'est une instance très innovante qui tire sa force de la participation active non seulement de la Ville de Bordeaux qui est le chef de file, mais aussi du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la DASS qui sont les partenaires habituels de l'action sociale sur notre territoire.

Nous avons souhaité aussi associer très largement les associations qui sont les acteurs de terrain, et un certain nombre d'habitants concernés par les problèmes de la grande exclusion.

Il s'agit ici d'une délibération demandant l'accompagnement de l'Université de Bordeaux 2 pour le pilotage de ce projet qui, je vous le rappelle, est très innovant et qui a besoin d'un encadrement scientifique de qualité.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE